

**Division des personnels enseignants
DPE**

Réf. : DPE 2022 – N°233

Affaire suivie par :

David DESPREZ

Maxime POUJADE

ce.gestion-collective@ac-versailles.fr

☎ : 01.30.83.47.75

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Rectorat	A	INSPE
I	DSDEN	A	Universités et IUT
	78	A	Gds. Etab. Sup
	91		CANOPE
	92		CIEP
	95		CIO
	Circonscriptions	A	CNED
	78		CREPS
	91		CROUS
	92		DDCS
	95		78
I	Inspection 2nd degré		91
	Divisions et Services, CT et CM		92
			95
A	Lycées		DRONISEP
	78		INS HEA
	91		INJEP
	92		SIEC
	95		UNSS
A	Collèges		Associations de parents d'élèves académiques
	78		78
	91		91
	92		92
	95		95
	Écoles		
	78		
	91		
	92		
	95		
	Écoles privées		
A	Collèges privés		
A	Lycées privés		
	MELH		
	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
	ERPD		

Nature du document :

Nouveau

Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire P. 2

Annexe P. 0

Total P. 2

Versailles, le 21 décembre 2022

La Rectrice de l'Académie de Versailles

à

**Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements de l'enseignement public et
de l'enseignement privé**

**Mesdames et Messieurs les Présidents
d'Université et Directeurs des grands
établissements d'enseignement supérieur**

Pour attribution

**Mesdames et Messieurs les Directeurs
Académiques des services de l'éducation
nationale**

**Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
pédagogiques régionaux et les Inspecteurs de
l'éducation nationale**

Pour information

**Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs agrégés
– Modalités de candidature**

Référence : Note de service du 4 novembre 2022 (BOEN n°44 du 24 novembre 2022)

POINTS CLES : SAISIE DES CANDIDATURES SUR I-PROF

NOUVEAUTES :

CALENDRIER : CANDIDATURES DU 2 AU 23 JANVIER 2023

PUBLICATION DES RESULTATS LE 6 JUILLET 2023

1. CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Les personnels enseignants remplissant les conditions requises qui souhaitent accéder au corps des professeurs agrégés par voie de liste d'aptitude doivent faire acte de candidature en se connectant sur l'application I-Prof, via le portail ARENA, aux dates suivantes :

Du 2 janvier au 23 janvier 2023

2. CONDITIONS REQUISES POUR CANDIDATER

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Être en activité dans le second degré ou dans l'enseignement supérieur, mis à disposition d'un autre organisme ou administration, ou en position de détachement ;
- Être, **au 31 décembre 2022** professeur certifié, professeur de lycée professionnel ou professeur d'éducation physique et sportive (*les PLP doivent être proposés dans la discipline dans laquelle ils justifient du diplôme le plus élevé sauf avis circonstancié des corps d'inspection ; il en est de même pour tous les certifiés relevant d'une discipline pour laquelle il n'y a pas d'agrégation*) ;
- Être âgé de 40 ans au moins **au 1^{er} octobre 2023** ;
- Justifier au **1^{er} octobre 2023** de dix années de services effectifs d'enseignement, dont cinq dans leur corps.

3. MODALITES DE CANDIDATURE

3.1 Actualisation du dossier de candidature

Les personnels intéressés sont invités à :

- Actualiser et vérifier les données figurant dans les diverses rubriques de leur dossier I-Prof ;
- Enrichir leur CV I-Prof (*diplômes, formations, tutorat, certifications...*).

La saisie de ces informations alimente automatiquement le CV spécifique de candidature à la liste d'aptitude.

3.2 Validation de la candidature

Pour faire acte de candidature, les personnels doivent :

- Sélectionner la campagne « liste d'aptitude agrégés » dans la rubrique « Services » d'I-Prof ;
- Cliquer sur le bouton « Candidater » ;
- Sélectionner la discipline d'agrégation choisie ;
- Rédiger leur lettre de motivation, laquelle doit faire apparaître l'analyse de leur parcours professionnel ;
- Cliquer sur le bouton « Valider votre candidature ».

En cas de difficulté, les candidats sont invités à prendre contact avec le service parcours professionnels de la division des personnels enseignants, à l'adresse courriel suivante : ce.gestion-collective@ac-versailles.fr

La procédure étant dématérialisée, aucune candidature ou document annexe sur support papier ne seront pris en compte.

La date prévisionnelle de publication des résultats de promotion sur l'application I-Prof, service SIAP, est le 6 juillet 2023.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général adjoint
Directeur des ressources humaines

Michaël CHAUSSARD